

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 4
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence , ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : CELLE Éric

DENOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 ;

Considérant que les voies hors du bourg ne portent pas de dénomination ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes

AR Prefecture

043-214301442-20240129-2024_003-DE
Reçu le 31/01/2024

duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal de la dénomination des rues et lieux-dits de la commune, à l'unanimité

- **Procède** à la dénomination des voies de la commune ;
- **Valide** les noms attribués à l'ensemble des voies (liste et plan en annexe de la présente délibération) ;
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de la commune ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à la communication de ces informations à tous les services concernés (cadastre, La Poste, ...)

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme


Le Maire,
Laurent GENTES


AR Prefecture

043-214301442-20240129-2024_003-DE
Reçu le 31/01/2024

DENOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS DE LA COMMUNE

NOM DES VOIES	NUMERO SUR PLAN
Route des chaumières	1
Place des Fontaines	2
Route de Genestou	3
Rue de la Chèvrerie	4
Chemin de Jeantaine	5
Rue de l'Eglise	6
Chemin des Clos	7
Chemin de la Chareyrette	8
Sentier du Chaume	9
Rue de la Mairie	10
Place de la Mairie	11
Rue du Courant d'Air	12
Place des Tilleuls	13
Route du Fraisse	14
Impasse des Jardins	15
Chemin de la Cesse	16
Route de l'Aubépin	17
Route des Etables	18
Route des Barthes	19
Route de Saint-Front	20
Impasse du Gachas	21
Impasse de la Veyseyre	22
Impasse d'Aspierre	23
Impasse de la Rose	24
Chemin de la Rose	25
Chemin de la Combe	26
Impasse de la Freydeyre	27
Impasse de Tenson	28

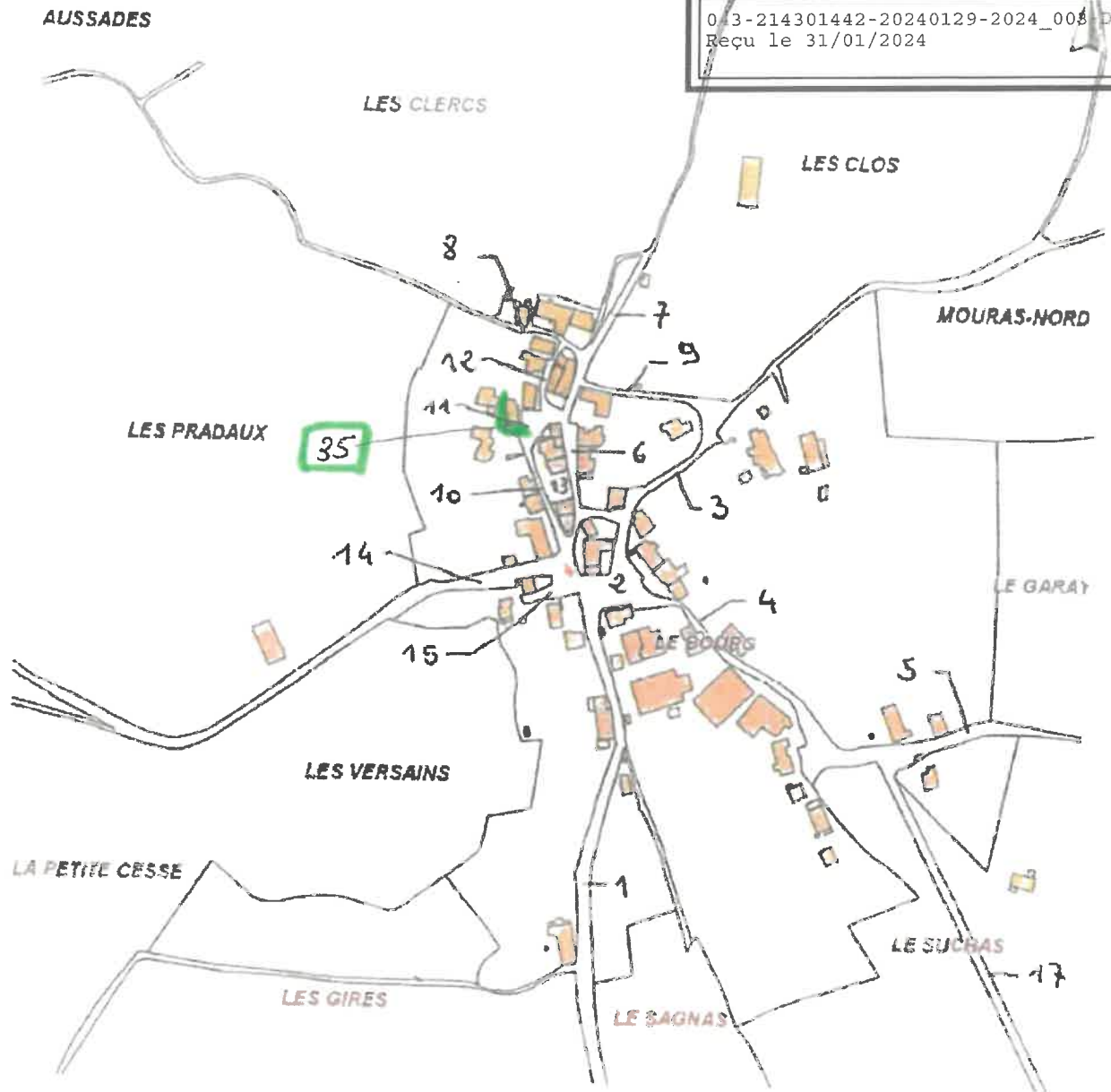
Impasse de l'Aubépin	29
Impasse de la Coste	30
Chemin de la Viallette	31
Chemin du Sagnas	32
Chemin du Plateau	33
Impasse du Galamandier	34
Impasse de la Mairie	35

LIEUX-DITS

Le Sagnas
Galamandier
Mandarar
Le Moulin de l'Aubépin
Chabannes
Aspierre
La Freydeyre
Tenson
La Viallette
La Coste
La Veyseyre
L'Aubépin
Le Gachas
La Rose

Le Maire,
Laurent GENTES





AR Prefecture

043-214301442-20240129-2024_003-DE
Reçu le 31/01/2024

